VILLE DE MEHUN SUR YEVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUIN 2021

Date de convocation :
2 juin 2021

Nombre de Conseillers :
en exercice : 29
présents : 23
pouvoirs : 4
excusés ou absents : 2

Date d'affichage :
2 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit juin, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Centre Socioculturel André Malraux en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice

Etaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. BAUGE, M. DA ROCHA, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA- BAUDU, M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : Mme LEFEBVRE à Mme VAN DE WALLE ; M. MEUNIER à M. SALAK ; Mme FERNANDES à Mme FOURNIER ; M. MATEU à M. DEBROYE.

Etaient absents ou excusés : M. FOUGERAY ; Mme DUFOURT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

059/2021 – ABROGATION DES PLANS D'ALIGNEMENT SUR ROUTES DEPARTEMENTALES RD20, RD35, RD 60, 79^{E} ET 2076

8.3 Voirie

M. BLIAUT présente ce dossier

Le Conseil départemental du Cher a mené une réflexion sur le maintien ou la suppression des plans d'alignement des routes départementales.

Pour notre commune sont concernées les voies suivantes :

- RD 20, avenue Jean Vacher
- RD 20, rue Jeanne d'Arc
- RD 20, rue Fernand Baudry
- RD 35, rue André Brému
- RD 60, rue Magloire Faiteau
- RD 60, rue Paul Besse
- RD 79^{E}, rue Camille Méraut
- RD 2076, avenue Raoul Aladenize

Le département souhaite s'associer à l'enquête publique du PLUi menée par la Communauté d'agglomération de Bourges Plus, pour abroger ces plans d'alignement conformément à l'article L.123-6 du code de l'environnement.

L'article L.131-6 du code de la voirie routière prévoit que les plans d'alignement des routes départementales, situés en agglomération, sont soumis pour avis aux conseil municipal.

Vu l'avis favorable de la commission municipale « Travaux, Voirie, Environnement » du 1er juin 2021, le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance délibère et à l'unanimité donne un avis favorable à la proposition du Conseil départemental de supprimer les plans d'alignement cités ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Louis SALAK

VILLE DE MEHUN-SUR-YEVRE (Cher)

Acte télétransmis au
représentant de l'Etat le : 09/06/2021
Numéro de Certificat 018211801410- 20210608-059-2021-DE
Notifié le : 09/06/2021
Publié le : 09/06/2021